

CONVENTION BRACELET DE REMPLACEMENT

ENTRE :

La Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône,
950 Chemin de Maliverny - 13540 PUYRICARD,
Tel : 04.42.92.16.75 mail : contact@fdc-13.com
Représentée par son Président en exercice, Maître de Saint Rapt

ET :

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge 13
Pierre Eberlé
28 rue Chalusset 13013 Marseille
Tel : 06 72 20 35 54 mail : pierre.eberle1@free.fr

Représentée par son délégué en exercice, Monsieur Eberle Pierre

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'éthique de la chasse du grand gibier exige que, par respect de l'animal, les animaux blessés fassent l'objet d'une recherche. La recherche au sang, encore trop peu pratiquée dans les Bouches-du-Rhône, participe largement à renforcer l'image d'une chasse respectueuse, responsable et durable. Le SDGC 13 prévoit d'accorder un bracelet pour chaque animal soumis à plan de chasse blessé retrouvé (mort ou achevé) par un conducteur de chien de sang agréé. Le but est d'inciter les chasseurs à faire appel à un conducteur de chien de sang agréé et d'attribuer un bracelet supplémentaire dans les conditions suivantes :

A la réception d'un acte rédigé par le conducteur de chien de sang notifiant la conduite menée avec le résultat de la recherche (avec l'animal retrouvé), après avis du délégué UNUCR et avis de la FDC13, un bracelet supplémentaire peut-être attribué au détenteur du droit de chasse territoire. Pour cette saison 2023-2024, les possibilités sont limitées à 10 bracelets chevreuils. Le nombre de bracelets disponibles est fixé chaque année lors de la CDCFS plan de chasse.

Fait à Puyricard, le 24 mai 2023

Signature du Président de la FDC13



Signature du Délégué de UNUCR13

